



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'ISERE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE L'ISERE

Arrêté n° 38-2018-05-23-002

fixant le calendrier prévisionnel de l'appel à candidatures en vue de l'agrément de mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département de l'Isère pour l'année 2018

LE PREFET DE L'ISERE
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L472-1-1 et D472-5 ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n° 2016-1898 du 27 décembre 2016 portant diverses dispositions relatives aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

Considérant l'avis favorable du procureur de la République du chef lieu du département de l'Isère en date du 20 octobre 2017 ;

ARRETE

Article 1 : Au titre de l'année 2018, le calendrier prévisionnel de l'appel à candidatures organisé en vue de l'agrément de 6 mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département de l'Isère est fixé comme suit :

- Dépôt des candidatures du 1^{er} juin 2018 au 31 juillet 2018
- Jury du 8 au 12 octobre 2018
- Début de l'activité des nouveaux mandataires : janvier 2019

Article 2 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Isère et la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

23 MAI 2018

Fait à Grenoble, le

Le Préfet,
Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Sous-Préfet de La Tour-du-Pin

Suppléant de la Secrétaire Générale, suppléant
Thomas RICHARD

OK